



ARRÊTÉ MUNICIPAL
n° 42/2023

portant autorisation d'occuper le domaine public

Demande déposée le	:	11/08/2023
Par	:	Maison Créa – M. Christophe MULLER
Demeurant	:	21 rue des Meuniers à 67370 BERSTETT
Nature de l'occupation	:	Emprise sur domaine public au niveau du 1-3 rue de la République pour la livraison de matériel par un camion
Lieu d'occupation	:	1-3 rue de la République à MOMMENHEIM

Le Maire de la Commune de Mommenheim,

Vu la demande d'occupation du domaine public susvisée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2542-2 et L.2542-10,

Considérant la livraison du matériel par un camion à hauteur du 1-3 rue de la République à Mommenheim,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise Maison Créa – M. Christophe MULLER, 21 rue des Meuniers à 67370 BERSETT, est autorisée à empiéter sur le domaine public devant le 1-3 rue de la République à MOMMENHEIM **les lundi 21 août et mercredi 23 août 2023 entre 08h00 et 10h00.**

Article 2 : Le demandeur est chargé de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Le demandeur est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Les droits des riverains et des tiers restent expressément réservés.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié à son bénéficiaire.

Ampliation en est adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg,
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- M. le Directeur du SDIS du Bas-Rhin,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath,
- M. le Chef du CTCD de Haguenau,
- Maison Créa – M. Christophe MULLER.

Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Mommenheim.

Fait à Mommenheim, le 16 août 2023



Le Maire,
Francis WOLF